

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MARDI 03 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois mai s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André JACQUEMIN.

ETAIENT PRESENTS :

Mr JACQUEMIN André, Maire,
MM. CLERC Jean-Philippe, GASPARD Marie-France, FURY Julien, GERARD Françoise, BEAUX Emilien, Adjoints
MM. DA SILVA Stéphanie, KOHLER Sandra, CLAUDEL Michèle, SCHMALTZ Jean-Pierre, CREUSAT-BISCH
Isabelle, FRATTINI Sylvain, DIDELOT Pascale, AUBEL Ludovic, LAGARDE Mélanie, CLAUDEL Nelly,
GIRARDOT Christian, ABEL Thierry, AUBRY Chantal.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mr GERARD ayant donné pouvoir à Mme GERARD,
Mr GEIGER ayant donné pouvoir à Mr JACQUEMIN,
Mme COLIN ayant donné pouvoir à Mr SCHMALTZ,
Mme DURUPT ayant donné pouvoir à Mme CLAUDEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Julien FURY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la dernière réunion du 25 avril 2014.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Une remarque émanant de Mr Thierry ABEL conduit le Conseil Municipal à décider de se procurer du matériel d'enregistrement pour les séances à venir afin d'y retranscrire les remarques émises.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de deux questions à l'ordre du jour à savoir l'approbation du programme de travaux en forêt ainsi que l'état d'assiette de coupes 2014.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

N° 2014/06/35

I - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions allouées aux associations, rappelant que ce sujet a été longuement étudié lors des commissions « Finances » et « Vie associative » réunies le 27 mai dernier et qu'il y a lieu de se prononcer sur ces propositions.

Il évoque également le montant de la somme inscrite au Budget Primitif qui s'élève à 80 000 €. Après concertation des commissions mentionnées ci-dessus, une somme globale de 66 326,50 € sera allouée aux Associations pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE et FIXE les montants des subventions allouées aux associations suivant tableau joint en annexe (augmentation générale de + 1,5 % par rapport à l'an passé) et révisions de deux subventions concernant AAPPMA et le Pétanque Club.

A l'exception de Monsieur Julien FURY qui ne souhaite pas prendre position dans le vote étant donné son engagement envers ces associations.

Mme Françoise GERARD, en tant que Présidente de l'ADMR, ne souhaite pas prendre part au vote pour la subvention allouée à l'ADMR uniquement.

II - RECTIFICATIF A LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2014 soumettant à la Direction des Finances Publiques d'Epinal 16 commissaires titulaires et 16 suppléants aux fins de tirage au sort de 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la Commission. Après vérification des services de la dite-commission, il s'avère que les deux membres titulaires « EXTERIEUR » et les deux membres suppléants « EXTERIEUR » ne répondent pas aux critères de sélection (être redevable d'une contribution sur la Commune d'ELOYES). Une proposition de 4 nouvelles personnes s'impose.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des noms qu'il soumet :

Membres TITULAIRES

- Monsieur HAMMERER Jean-Louis
- Monsieur DIDELOT Philippe

Membres SUPPLEANTS

- Monsieur NOEL Philippe
- Monsieur MAUFFREY Christophe

Le Conseil confirme la liste proposée et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

- APPROUVE les noms des deux membres titulaires « EXTERIEUR » et ceux des deux suppléants « EXTERIEUR »

N° 2014/06/37

III - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, il est nécessaire après le renouvellement du Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération.

Il rappelle au Conseil l'indemnité de 2013 qui s'élevait à 641,36 €.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- OCTROIE à Madame HOEHE, Comptable du Trésor de REMIREMONT, l'indemnité de conseil au taux de 100%.

N° 2014/06/38

IV - IMPUTATIONS BUDGETAIRES « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire fait un rappel sur la lettre du 17 avril 2014 de Madame HOEHE, Comptable du Trésor de REMIREMONT, nous sollicitant une délibération de principe concernant l'article budgétaire 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques des dépenses visées que l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies dans cette décision à savoir :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les fêtes de NOËL, les vœux de la nouvelle année, Fête de la Musique,
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des naissances, mariages, décès, départ en retraite, mutation, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire énumérer les différentes dépenses liées à l'article 6232 et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE l'ensemble des caractéristiques des dépenses concernant les Fêtes et Cérémonies.

N° 2014/06/39

V - TARIFICATION (GARAGE + PETITE MAISON HOCQUAUX)

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la propriété HOCQUAUX en date du 27 février 2014. Il tient à préciser également qu'une partie du bien est louée et énumère ensuite les différents locataires ainsi que les loyers :

- Maison individuelle + garage à Mme Simone RICHARD pour la somme de 308,43 € par mois
- 1 garage à Mme Joëlle VALDENNAIRE pour la somme de 18,29 € par mois
- 1 garage à Mme Monique FOLOT pour la somme de 30,36 € par mois
- 1 garage à M. Hubert COME pour la somme de 18,29 € par mois
- 1 garage à M. Omar BENACHIR pour la somme de 18,99 € par mois
- 1 garage à M. Lhoucine BAGHBOUCH pour la somme de 18,33 € par mois
- 1 garage à Mme Josette MAURICE pour la somme de 19,32 € par mois

Afin d'encaisser ces locations, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération fixant les tarifs et pouvant ainsi l'autoriser à établir les titres de recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE et FIXE les montants des loyers cités précédemment

N° 2014/06/40

VI - FISCALISATION OU NON DE LA CONTRIBUTION AU SIVUIS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de se prononcer sur la fiscalisation ou non de la contribution annuelle verser au SIVUIS. Il rappelle que la contribution 2014 s'élève à 8788,99 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE la non fiscalisation de la participation au SIVUIS du secteur de REMIREMONT et sa prise en charge en totalité sur le budget communal

N° 2014/06/41

VII - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Monsieur le Maire expose que suite à l'acquisition de l'ancienne propriété Hocquaux et son projet de déconstruction et d'aménagement en parking, une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. va être déposée (taux maximum 40%) Pour ce faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire l'autorisation de déposer le dossier d'aide.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au dépôt du dossier de demande d'aide précitée

N° 2014/06/42

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION CG88

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la création d'une voie de desserte d'une parcelle de la zone industrielle, une subvention du Conseil Général au titre de l'aménagement global de voirie peut être demandée (taux 10%).

Le projet concerne trois postes :

- Travaux de voirie, éclairage public pour une estimation de 35 072,00 € HT
- Travaux d'assainissement pour une estimation de 4047,20 € HT
- Travaux d'eau potable pour une estimation de 22 188,48 € HT

Il rappelle que pour bénéficier de cette subvention, il faut que le Conseil l'autorise à déposer le dossier en question.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au dépôt du dossier de demande d'aide précédemment évoquée

N°2014/06/43

IX - PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des provisions budgétaires ont été inscrites au budget primitif 2014 concernant le programme des travaux en forêt. Il est nécessaire cependant de délibérer pour demander à l'Office National des Forêts de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants :

- Entretien du parcellaire dans les parcelles 35, 36, 43
- Travaux sylvicoles dans les parcelles 9, 13, 14, 17
- Travaux d'infrastructure
- Travaux touristiques (aires d'accueil, parcours de santé)

(Monsieur Thierry ABEL émet une remarque sur le 4^{ème} point évoqué. Il souligne que le parcours de santé n'est plus utilisé en tant que tel mais reste uniquement un lieu de promenade et qu'il est nécessaire de continuer à l'entretenir. Monsieur le Maire confirme que seul l'entretien du cheminement du parcours de santé est concerné, les agrès étant trop souvent détériorés)

Monsieur le Maire informe que pour la signature des devis et des conventions relatifs au programme, le Conseil Municipal doit lui donner délégation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de donner délégation à Monsieur le Maire

N°2014/06/44

X - ETAT D'ASSIETTE DE COUPES 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de délibérer pour donner à l'Office National des Forêts l'autorisation d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies soit 2550m³ prévus en commercialisation par contrat d'approvisionnement et bois façonnés bord de route.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes comme mentionné précédemment

(Monsieur Emilien BEAUX et Monsieur André JACQUEMIN font une remarque. Il sera nécessaire de revoir l'an prochain le volume trop élevé envisagé à la vente par les services de l'ONF.)

XI - QUESTIONS DIVERSES

1^{ère} point :

Monsieur Christian GIRARDOT fait part des désagréments occasionnés la nuit du 31 mai dernier et déplore le phénomène récurrent des fleurs arrachées. Il souligne également que le panneau situé à l'entrée du parc « interdit à la circulation » a disparu.

Monsieur Julien FURY donne une réponse à la première remarque de Monsieur Christian GIRARDOT. Il l'informe qu'actuellement il est en train d'étudier avec les associations un endroit d'accueil pour les adolescents.

Monsieur Thierry ABEL propose de mélanger arbustes et fleurs pour éviter les dégâts.

2^{ème} point :

Monsieur Jean-Pierre SCHMALTZ fait part d'un appel téléphonique qu'il a reçu concernant la fresque qui serait en train d'être démontée à l'école des Tilleuls. Il souhaite savoir le devenir de cette fresque.

Monsieur Jean-Philippe CLERC lui répond que le préau va être démonté. Il va évoquer ce sujet avec le Directeur des Services Techniques.

3^{ème} point :

Monsieur Julien FURY fait un résumé des fêtes à venir :

- Le 20 juin 2014 : Fête de la Musique à l'Espace Culturel et Centre Bourg,
- Le 13 juillet 2014 : Feux d'artifices dans la côte du pont,
- Le 1^{er} août 2014 à 22h : Cinéma plein air, diffusion du film « Insaisissable ».

Il ajoute que pour la coupe du monde de football lors du soir de la Fête de la Musique, il souhaite diffuser sur écran le match si accord reçu de TF1. La même chose est envisagée le soir du 13 juillet.

Il propose également de mettre un condensé des manifestations estivales dans la presse locale.

4^{ème} point :


Monsieur Emilien BEAUX donne des informations sur le Tour de France.

Il précise que la sécurité du Tour de France sera assurée par les services de la police et de la gendarmerie.

La route sera barrée 3h avant le passage environ vers 12h et sera réouverte 1h après le passage du peloton soit environ vers 17h.

Messieurs FURY et ABEL informent que l'association des Sans Pistons travaille sur des décorations à mettre en place à cette occasion.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

 Le Maire
André JACQUEMIN

Subventions 2014 accordées par le Conseil Municipal

Nom des associations	Souhait association 2013	proposition comm.	Souhait association 2014	proposition comm.	Vote du Conseil Municipal
A.A.P.M.A Eloyes (la pêche)	500,00 €	510,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
A.D.P.E.A des écoles d'Eloyes	245,00 €	250,00 €		254,00 €	254,00 €
AMICALE ANC FFI HAUT DU BOIS	165,00 €	168,00 €	~	171,00 €	171,00 €
AMICALE DES ANCIENS A.F.N	165,00 €	168,00 €		171,00 €	171,00 €
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	165,00 €	168,00 €		171,00 €	171,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 350,00 €	1 353,00 €	1 500,00 €	1 373,00 €	1 373,00 €
AMICALE DES RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAIT	600,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 020,00 €	1 040,00 €	~	1 056,00 €	1 056,00 €
ASSOC DES AMIS DE L'ABRI	704,00 €	718,00 €	~	729,00 €	729,00 €
ASSOC LEGION VOSGIENNE DES A.C.	209,00 €	213,00 €		216,00 €	216,00 €
ASSOCIATION LOCALE DES A.D.M.R	2 800,00 €	2 913,00 €	3 000,00 €	2 957,00 €	2 957,00 €
ASS. RECH ARCHEO. HIST. ELOYES	950,00 €	844,00 €	1 000,00 €	857,00 €	857,00 €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE ASSU-UNSS	150,00 €	153,00 €		155,00 €	155,00 €
ASSO DOUBLE CROCHE	2 400,00 €	2 289,00 €	2 300,00 €	2 323,00 €	2 323,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	1 400,00 €	400€00 (200 excep	1 200,00 €	1 218,00 €	1 218,00 €
BIBLIOTHEQUE HOPITAL REMIREMONT	57,00 €	58,00 €		59,00 €	59,00 €
BILLARD CLUB ELOYES	247,00 €	252,00 €		256,00 €	256,00 €
VOSGES DEVELOPPEMENT		492,00 €		499,00 €	499,00 €
TENNIS DE TABLE - Eloyes	572,00 €	583,00 €	~	592,00 €	592,00 €
CLUB 3ème AGE ELOYES	497,00 €	507,00 €	507,00 €	515,00 €	515,00 €
CLUB LEO LAGRANGE	1 650,00 €	1 665,00 €	1 700,00 €	1 690,00 €	1 690,00 €
CLUB PHILATELIQUE	245,00 €	250,00 €		254,00 €	254,00 €
ECOLE DE MUSIQUE (Sans Pistons)	4 570,00 €	570€00 (1000 excep	5 570,00 €	3 624,00 €	3 624,00 €
FOOTBALL CLUB ELOYES	11 000,00 €	11 132,00 €	11 300,00 €	11 299,00 €	11 299,00 €
FOYER SOC. EDU. COLLEGE	174,00 €	177,00 €		180,00 €	180,00 €
CLUB GRIMPONS	572,00 €	583,00 €	600,00 €	592,00 €	592,00 €
LA JEUNE GARDE ELOYES	6 150,00 €	6 018,00 €	6 140,00 €	6 108,00 €	6 108,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	58,00 €	59,00 €	~	60,00 €	60,00 €
NEW SYMPHONY	1 632,00 €	1 665,00 €		0,00 €	0,00 €
COOP. SCOL. MATERNELLE CENTRE	1 127,15 €	1 010,00 €		1 085,00 €	1 085,00 €
COOP. SCOL. MATERNELLE F. SALMON	602,69 €	603,00 €		542,50 €	542,50 €
COOP. SCOL. ECOLE PRIMAIRE	2 352,78 €	2 423,00 €		2 170,00 €	2 170,00 €
LE PETANQUE CLUB	2 000,00 €	816,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
SKI CLUB ELOYES	2 950,00 €	3 069,00 €	3 090,00 €	3 115,00 €	3 115,00 €
TENNIS CLUB ELOYES	600,00 €	714,00 €	720,00 €	725,00 €	725,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR		562,00 €	600,00 €	570,00 €	570,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	16 000,00 €	16 000,00 €	~	16 240,00 €	16 240,00 €
			TOTAL	66 326,50 €	66 326,50 €
			BUDGET PRIMITIF	80 000,00 €	80 000,00 €
			PROVISIONS	13 673,50 €	13 673,50 €